

Liberté Égalité Fraternité Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle Politique du Travail Département Santé Sécurité au Travail Service Interentreprises de Santé au travail
Drôme Provençale – Ardèche Sud
Monsieur Didier LEOPOLD Directeur
Pôle d'activité du Meyrol
Rue Raymond Louis
26200 MONTELIMAR

Affaire suivie par : Stéphanie Bauvin

Courriel: stéphanie.bauvin@direccte.gouv.fr; ara.sst@direccte.gouv.fr

Téléphone : 04.72.65.58.24 Date: 21 janvier 2021

Objet: renouvellement de l'agrément de votre service de santé au travail

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 30 novembre 2020, vous m'avez adressé une demande de renouvellement de l'agrément pour votre service de santé au travail. Votre dossier a été complété le 11 janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R 4622-52 du code du travail, je dispose à compter de cette dernière date, d'un délai de 4 mois pour procéder à son instruction et prendre une décision.

Toutefois, si aucune décision expresse ne vous était parvenue au 11 mai 2021 votre demande sera réputée acceptée et vous aurez alors la possibilité, le cas échéant, de demander par écrit, la délivrance d'une attestation d'acceptation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La chargée du suivi des services de santé au travail,

Stéphanie BAUVIN.